

COMPTE RENDU SOMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

✓PRESENTS (ES) :

Mesdames Corinne TUTUNDJIAN DAURICAH, Fatima SOUCI, Mélanie SARRAN, Annabel CORREA, Laura DALMASES, Morgane FRANCO et Véronique FREIXE.

Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Pierre-Henri DAURIACH, Emmanuel BANSEPT, Jérôme GONZALES, Roland CALS, Mickael BELTRAN et Louis MARRASSE.

Madame Laure DALMASES a été élue secrétaire de séance et Monsieur XANCHO, secrétaire de mairie est nommé secrétaire auxiliaire.

1- OBJET : Huis clos

M. le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie dénommée « covid 19 ».

Les conseillers municipaux à l'unanimité demandent que la séance se déroule à huis clos en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie dénommée « covid 19 ».

M. Le Maire soumet le huis clos.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour et 0 contre), qu'il se réunit à huis clos.

2-Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MARRASSE Louis, le plus âgé des membres du conseil.

La candidature suivante est présentée : M. P. PASCAL

Le président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs BANSEPT Emmanuel et ALSINA Laurent

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Monsieur Patrick PASCAL 15 voix.

Monsieur Patrick PASCAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3-Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

4-Election des Adjoints

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 4 adjoints.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

M. ALSINA Laurent ; Mme TUTUNDJIAN DAURIACH Corinne ; M. DAURIACH Pierre- Henri et Mme SOUCI Fatima.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal,

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Messieurs BANSEPT Emmanuel et ALSINA Laurent

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Liste 15 voix quinze voix

La liste :

- M. ALSINA Laurent ; Mme TUTUNDJIAN DAURIACH Corinne ; M. DAURIACH Pierre-Henri et Mme SOUCI Fatima

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints:

M ALSINA Laurent 1er adjoint,

Mme TUTUNDJIAN DAURIACH Corinne 2e adjointe

M. DAURIACH Pierre-Henri 3^e adjoint,

Mme SOUCI Fatima 4^e adjointe.

Monsieur Patrick Pascal, Maire, demande à l'assemblée une prise de parole pour prononcer son discours d investiture.

Une minute de silence en hommage aux victimes de l'épidémie « covid 19 » est observée avant la lecture du discours suivant :

5- Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; Monsieur Patrick PASCAL, Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Par ailleurs, une copie de la charte de l' élu local ainsi qu' une copie des dispositions relatives aux conditions d' exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35) sont remises aux conseillers municipaux.

6-Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Considérant que la commune de Villeneuve de la Rivière appartient à la strate de 1 000 habitants à 3 499 habitants, Monsieur le Maire propose de fixer les taux suivants pour un versement des indemnités à compte du lundi 25 mai 2020:

Maire : 42 % de l' indice 1015 ;

1er adjoint : 12 % de l' indice brut 1015

2^{ème} adjoint : 12% de l'indice brut 1015

3^{ème} adjoint : 12% de l'indice brut 1015

4^{ème} adjoint : 12% de l'indice brut 1015

1^{er} Conseiller municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut 1015

2^{ème} Conseiller municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut 1015

3^{ème} Conseiller municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut 1015

7 Conseillers municipaux : 2.8 % de l'indice brut 1015

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **DECIDE d'adopter** la proposition de M. le Maire, à compter du **lundi 25 mai 2020**, le montant des taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation au maire, conseillers titulaires d'une délégation et aux conseillers municipaux est définie aux taux suivants :

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	M. Patrick PASCAL	42%
1 ^{er} adjoint	M. Laurent ALSINA	12%
2 ^{ème} adjoint	Mme Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH	12%
3 ^{ème} adjoint	M. Pierre-Henri DAURIACH	12%
4 ^{ème} adjoint	Mme Fatima SOUCI	12%
Conseiller municipal titulaire d'une délégation	M. Louis MARRASSE	6%
Conseiller municipal titulaire d'une délégation	M. Emmanuel BANSEPT	6%
Conseiller municipal titulaire d'une délégation	Mme Véronique FREIXE	6%
Conseillère municipale	Mme Anabel CORREA	2.8%
Conseiller municipal	M. Roland CALS	2.8%
Conseillère municipale	Mme Mélanie SARRAN	2.8%
Conseiller municipal	M. Mickaël BELTRAN	2.8%
Conseiller municipal	M. Jérôme GONZALES	2.8%
Conseillère municipale	Mme Morgane FRANCO	2.8%
Conseillère municipale	Mme Laura DALMASES	2.8%

7-DÉLIBERATION RELATIVE À LA CRÉATION ET À LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose de créer 8 commissions dont 3 extra-municipales, chargées respectivement des thèmes suivants :

Commissions Communales :

1-Finances/Budget ; 2-Urbanisme/ Travaux ; 3-Personnel Communal ;

4-Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse ; 5-Environnement Cadre de vie/ Agenda 21 ;

Commissions extra-municipales :

1-Associations/Sport/ Festivités : (commission extra-municipale)

2-Communication/ Culture/ Patrimoine : (commission extra-municipale)

3-Action sociale (commission extra-municipale);

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité la liste des commissions suivantes :

Commissions Communales :

1-Finances/Budget ; 2-Urbanisme/ Travaux ; 3-Personnel Communal ;
4-Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse ; 5-Environnement Cadre de vie/ Agenda 21 ;

Commissions extra-municipales :

1-Associations/Sport/ Festivités : (commission extra-municipale)
2-Communication/ Culture/ Patrimoine : (commission extra-municipale)
3-Action sociale (commission extra-municipale);

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, propose aux conseillers municipaux de ne pas procéder à un vote au scrutin secret. Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, demande au Conseil de délibérer.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

➤ **DECIDE** de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales et extra-municipales.

Monsieur le Maire, propose aux conseillers municipaux que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonctions des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum 10 membre, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Commission Finances/Budget :

M. PASCAL Patrick ; Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne ; Mme FREIXE Véronique ;
Mme CORREA Anabel ; M. ALSINA Laurent ; M. CALS Roland

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission « Finances/Budget » les membres suivants :

Finances/Budget :

M. PASCAL Patrick ; Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne (Vice-présidente aux finances) ; Mme FREIXE Véronique ; Mme CORREA Anabel ; M. ALSINA Laurent ; M. CALS Roland

Commission Urbanisme/ Travaux :

M. PASCAL Patrick ; M. MARRASSE Louis ; M. CALS Roland ; Mme SARRAN Mélanie ;
Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne ; Mme FRANCO Morgane ; M. BELTRAN Mickaël ; M. GONZALES Jérôme.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission « Urbanisme/ Travaux » les membres suivants :

Urbanisme/ Travaux :

M. PASCAL Patrick ; M. MARRASSE Louis (Vice-président à l'urbanisme) ;
M. CALS Roland (Vice-président aux travaux) ; Mme SARRAN Mélanie ;
Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne ; Mme FRANCO Morgane ; M. BELTRAN Mickaël ; M. GONZALES Jérôme.

Commission Personnel Communal :

M. PASCAL Patrick ; M. ALSINA Laurent ; M. MARRASSE Louis ; Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne ; M. BANSEPT Emmanuel.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission « Urbanisme/ Travaux » les membres suivants :

Commission Personnel Communal :

M. PASCAL Patrick ; M. ALSINA Laurent (Vice-président au Personnel Communal) ;
M. MARRASSE Louis (En charge du planning des agents techniques).
Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne ; M. BANSEPT Emmanuel

Commission Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse :

M. PASCAL Patrick (Président)

M. BANSEPT Emmanuel ; Mme SOUCI Fatima ; Mme DALMASES Laura ;

M. DAURIACH Pierre-Henri ; M. CALS Roland ; M. BELTRAN Mickaël

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission « Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse » les membres suivants :

Commission Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse :

M. PASCAL Patrick (Président)

M. BANSEPT Emmanuel (Vice-président aux Affaires Scolaires/Enfance/jeunesse)

Mme SOUCI Fatima ; Mme DALMASES Laura ; M. DAURIACH Pierre-Henri ;

M. CALS Roland ; M. BELTRAN Mickaël

Commission Environnement Cadre de vie/ Agenda 21 :

M. PASCAL Patrick (Président) ; Mme FREIXE Véronique ; Mme SOUCI Fatima ,Mme

SARRAN Mélanie ; M. DAURIACH Pierre-Henri ; Mme CORREA Anabel ; Mme

TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission « Environnement Cadre de vie/ Agenda 21 » les membres suivants :

Commission Environnement Cadre de vie/ Agenda 21 :

M. PASCAL Patrick (Président) ; Mme FREIXE Véronique (cadre de vie) ;

Mme SOUCI Fatima ; Mme SARRAN Mélanie ; M. DAURIACH Pierre-Henri ;

Mme CORREA Anabel (Agenda 21) ; Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne.

Associations/Sport/ Festivités : (commission extra-municipale)

M. PASCAL Patrick ; M. ALSINA Laurent ; M.GONZALES Jérôme ;

Mme DALMASES Laura ; M. BELTRAN Mickaël ; Mme FRANCO Morgane ;

M. GRIMIGNI Franck

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission extra-municipale « Associations/Sport/ Festivités » les membres suivants :

Associations/Sport/ Festivités : (commission extra-municipale)

M. PASCAL Patrick ; M. ALSINA Laurent (Vice-président aux Associations/Sport) ;

M.GONZALES Jérôme ; Mme DALMASES Laura ; M. BELTRAN Mickaël ;

Mme FRANCO Morgane et M. GRIMIGNI Franck

Communication/ Culture/ Patrimoine : (commission extra-municipale)

M. PASCAL Patrick ; M. DAURIACH Pierre-Henri ; M.BANSEPT Emmanuel

Mme SARRAN Mélanie ; Mme CORREA Anabel et Mme SCOTTO Claire

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission extra-municipale « Communication/ Culture/ Patrimoine » les membres suivants :

Communication/ Culture/ Patrimoine : (commission extra-municipale)

M. PASCAL Patrick ; M. DAURIACH Pierre-Henri (Vice-président à la culture, au patrimoine et à la communication) ; M.BANSEPT Emmanuel ; Mme SARRAN Mélanie ; Mme CORREA

Anabel et Mme SCOTTO Claire.

Commission Action sociale : (commission extra-municipale)

M. PASCAL Patrick (Président) ; Mme SOUCI Fatima ; M. ALSINA Laurent ;

Mme DALMASES Laura ; M. CALS Roland.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne au sein de la commission extra-municipale « Commission Action sociale » les membres suivants :

Commission Action sociale : (commission extra-municipale)
M. PASCAL Patrick (Président) ; Mme SOUCI Fatima ;
M. ALSINA Laurent ; Mme DALMASES Laura ; M. CALS Roland.

8-Election des membres de la commission d'appel d'offres

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH

Mme Mélanie SARRAN

M. Mickaël BELTRAN.

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Anabel CORREA

Mme Véronique FREIXE

M. Roland CALS

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Patrick PASCAL, le maire

Membres titulaires :

Mme Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH

Mme Mélanie SARRAN

M. Mickaël BELTRAN.

Membres suppléants :

Mme Anabel CORREA

Mme Véronique FREIXE

M. Roland CALS

9-Détermination du nombre des membres du CCAS

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

M. le maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité des membres présents*, de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration.

10-Election des membres du CCAS

M. le maire propose de procéder à la désignation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage des représentants du conseil municipal d'administration du CCAS.

Liste des candidats :

- Mme Fatima SOUCI ; M. Laurent ALSINA ; Mme Laura DALMASES ; M. Roland CALS.

Sont élus :

- Mme Fatima SOUCI ; M. Laurent ALSINA ; Mme Laura DALMASES ; M. Roland CALS.

11- Renouvellement des délégués SYM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune de VILLENEUVE LA RIVIÈRE au Syndicat Mixte pour la restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM-P-M).

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15

- Suffrages exprimés : 15
- Nombre de bulletins nuls : 00

☞ SONT ÉLUS pour représenter la commune de VILLENEUVE LA RIVIÈRE au Syndicat Mixte pour la restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM-P-M).

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Délégués titulaires</u> : Mme Emmanuel BANSEPT M. Roland CALS | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Délégués suppléants</u> : M. Patrick PASCAL Mme Laura DALMASES |
|---|--|

12-Renouvellement des délégués SPL

Le Conseil municipal vient d'adopter le principe d'intégrer le capital SPL Perpignan Méditerranée. Il convient maintenant de nommer le représentant de la commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant.

Le conseil municipal procède à l'élection du représentant de la commune à la SPL Perpignan Méditerranée suivant les dispositions légales en vigueur.

Se portent candidats :

Titulaire : M. Patrick PASCAL

Suppléant : M. Roland CALS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Nombre de bulletins nuls : 00

Sont élus :

M. Patrick PASCAL (15 voix) est élu représentant de la commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée.

M. Roland CALS (15 voix) est désigné suppléant.

02 JUIN 2020

La séance est levée à 22h00

Le Maire



Patrick PASCAL